



COMPTE RENDU AUDIENCE DU 20 AOÛT 2020

POINT COVID, CANICULE, PETITION JOURS DE CONGES SUPPRIMES et SITUATION A BIL

Nous étions reçus en délégation intersyndicale (CGT, Solidaires, FO) avec 2 collègues ce jeudi 20 août par la direction suite à une pétition des agents de la direction de Nanterre et de la trésorerie Amendes au sujet du retrait des jours de congés sur la période de confinement.

POINT COVID

À cette occasion la direction a fait un point sur l'état de la situation de la contamination Covid et les mesures prises dans le département. Un tableau nous a été envoyé la veille. Il indique 28 cas signalés restants au 18/08, dont 3 malades restants et 25 cas contacts restants.

3 sites sont concernés : la direction à Nanterre (Formation Professionnelle au 15e et le service SPL au 13^e), Boulogne Jaurès (le SIE et le SIP), la trésorerie de Gennevilliers.

A la direction, le cas des RH Formation Professionnelle est un agent rattaché aux RH mais qui ne travaille pas à la direction. Les cas du service SPL sont des cas contacts.

La trésorerie de Gennevilliers est fermée jusqu'au 27 août. Le CFP de Boulogne Jaurès est fermé et rouvrira le 24 août. Les 2 sites ont été nettoyés le 20/08 et le 21/08.

Nous avons demandé que le site de Boulogne soit fermé durant toute la quatorzaine pour plus de précaution. La direction a indiqué qu'elle avait déjà appliqué un principe de précaution en élargissant au maximum la liste des collègues mis en quatorzaine. Cette liste est susceptible de se rétrécir au fur et à mesure de l'avancée de l'enquête sur les cas contact menée par la médecin de prévention.

Aucune précision n'a été apportée quant aux mesures applicables à partir du premier septembre notamment l'obligation de porter un masque en permanence dans les lieux clos.

La direction locale a par ailleurs rappelé la volonté de la direction générale de porter le taux de télétravailleurs à 40 %.

Nous avons interpellé la direction sur le cas des vacataires mis en quatorzaine. Elle a rappelé qu'elle continuait d'appliquer les mêmes règles que pendant le confinement : les vacataires qui ont débuté leur contrat seront payés pour tous les jours où ils auront été mis en quatorzaine.

Nous avons également soulevé une difficulté rencontrée par un agent pour effectuer le test PCR, recommandé aux personnes contacts. Les médecins de ville hésitent à faire une ordonnance pour cela et renvoient à l'ARS. Certains laboratoires stipulent qu'ils ne font pas payer le premier test mais que le second sera payant (autour de 90€). Le médecin de prévention préconise effectivement un test immédiat et un second à J+7 aux agents du SIE de Boulogne Jaurès. La direction propose d'utiliser la fiche du médecin de prévention pour faire les tests. Rappelons que ces tests doivent être pratiqués gratuitement et sans ordonnance.

PETITION JOURS DE CONGES SUPPRIMES

La pétition d'agents de services du CAD (BIL, Amendes, Dépense Etat, Produits divers) contre la suppression des jours de congés, diffusée fin juillet a recueillie 26 signatures. Dès le début du mois d'août elle a été envoyée à la directrice qui a proposé une audience ce 20 août.

Nous avons réaffirmé le contenu revendicatif de la pétition :

« Nous n'acceptons pas de nous voir retirer ces jours de congés.

Car enfin, pourquoi une telle punition, une telle remise en cause de notre statut ?

- *Les distanciations sociales ne permettaient pas à tous les agents d'être présents*
- *Des collègues ne pouvaient pas être en télétravail du fait du manque de postes*
- *D'autres devaient garder leurs enfants*

La proratisation des jours supprimés est injuste car quelqu'un qui a fait l'effort de venir travailler se voit quand même retirer des jours de RTT ou de congés.

Rien ne peut justifier la suppression de nos congés, nous y avons droit.

Le décompte des jours de travail pose également problème.

Des agents placés en ASA ont été sollicités à plusieurs reprises pour poursuivre une partie de leurs missions via Webmail mais ne sont pas mis en télétravail. Dans certains cas les journées travaillées ne sont pas complétées pour faire un temps complet comme cela était prévu soit en plaçant les agents en mission soit en complétant les heures non effectuées. D'autres enfin se voient reprochés de ne pas avoir suffisamment travaillé !

Nous demandons l'abandon de la suppression de ces jours de congés et de RTT. Nous voulons pouvoir bénéficier de nos congés. Nous demandons que les jours travaillés soit mis en journées complètes (présentiel ou télétravail). »

La direction a d'abord voulu distinguer ce qui relève du décret national (le nombre de jours supprimés et les modalités de calcul) de ce qui relève de l'appréciation des chefs de services et des directions de pôles (qualification ou requalification des jours en ASA, en travaillés « présentiel » et télétravaillés). Et limiter la discussion au second aspect sur lequel elle a pris.

Nous avons fait remarquer que même si le nombre de jours maximum est fixé au niveau national, le fait que les responsables locaux puissent requalifier la nature des jours avait une influence déterminante dans le calcul du nombre de jours de congés à supprimer. Par ailleurs, sur la seconde période le nombre de jours à supprimer était laissé à l'appréciation des directions locales. Par exemple, dans au moins un service les agents qui ont opéré une rotation en présentiel du 11 au 31 mai ont été placés en mission sur toute cette période. Ils n'ont ainsi eu aucun jour de congé ou RTT de prélevé à ce titre.

Les situations des services de tous les signataires ont été balayées. Les collègues présents ont pu illustrer la situation de leur service.

Le problème principal a porté sur la requalification de jours de travail en jour non travaillé (ASA) en fonction de la quantité de travail. Ainsi des agents placés en ASA mais qui ont été sollicités par leur chef de service via webmail n'ont pas été placés en télétravail mais maintenus en ASA. Le nombre de jours télétravaillés ou travaillés décomptés est très faible.

Nous avons contesté ce souci de reconstituer la quantité de travail a posteriori alors qu'au cours des audiences qui se sont tenues en début de confinement la direction assurait la représentation syndicale que dans ces circonstances exceptionnelles et difficiles elle ne regarderait pas dans le détail la quantité de travail autant pour les agents en présentiels que pour les agents en télétravail. Nous avons demandé que la direction en revienne à ce principe et réévalue ainsi les situations de collègues qui se sentiraient floués. Elle a indiqué qu'elle était prête à réétudier toutes les situations individuelles qui se feront connaître sans donner d'assurances a priori sur la satisfaction des demandes des agents.

Nous avons soulevé un problème qui est apparu au cours de la procédure de transmission par les RH des tableaux de calcul et de décompte des jours de congés supprimés. Il est apparu que dans certains cas le second tableau corrigé après les remarques des agents n'avait pas été pris en compte et les jours réellement supprimés dans sirhius correspondaient aux jours décomptés dans le premier tableau. La direction des RH a indiqué que cette opération avait été faite dans des conditions difficiles, qu'il y avait eu un second contrôle des décomptes et que s'il subsistait des erreurs les corrections seraient bien entendu apportées.

Nous avons également protesté contre l'impossibilité des agents d'annuler les congés posés avant le 16 mars sur la période de confinement et validés.

CANICULE

Nous sommes revenus sur les mesures prises par la direction et leur application lors de la période de canicule de mi-août. Nous avons déploré le manque de préparation et l'application très différenciée d'un service à l'autre des mesures préconisées par la direction en période de canicule : message des RH n'arrivant pas jusqu'aux agents, contrôles des climatisations non faits, acheminement laborieux des bouteilles d'eau, dans une situation où les ventilateurs et autres clim mobiles étaient interdits pour éviter la propagation du covid. Sur plusieurs sites la température ambiante a dépassé les 30 voire les 34°. Nous avons déploré qu'aucune mesure particulière n'ait été envisagée pour mettre les agents en sécurité alors que l'on sait que ces niveaux de température sont dangereux pour la santé. Nous avons demandé que ces situations soient prises en compte notamment par le biais de la procédure de mise à jour du DUERP et du CHSCT.

SITUATION DU SERVICE BIL A LA DIRECTION

Nous avons commencé à évoquer les difficultés de management dans le service. BIL est un service très sollicité. Nous avons alerté la direction.